



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 031 002 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (26)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (3)

DERAM Didier procuration à COURBOT Monique,
BULTEEL Martine procuration à VAN AGT Laurent,
LEMOINE Isabelle procuration à RICHARD Nicolas

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



ORGANISATION DU 25^{EME} CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DE LA MEDIATHEQUE ET DU CENTRE ICONOGRAPHIQUE DE LA FLANDRE – DU 13 AVRIL AU 19 OCTOBRE 2024

Dans le cadre de sa programmation d'actions et d'animations, la Médiathèque de Wormhout organise du 13 avril au 19 octobre 2024 le 25^{ème} concours photographique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à voter le règlement du concours 2024 ainsi que la répartition des récompenses pour les lauréats.

Les prix sont synthétisés de la manière suivante :

A. Pour la catégorie « groupe »

- Une récompense pour chaque enfant et adolescent participant (pour environ 150 €)
- Un gagnant par classe ou groupe (15 à 20 € de livres ou BD achetés chez super U),
- Un grand gagnant par Ecole (récompense achetée chez un commerçant wormhoutois) d'une valeur de 50 €),
- Un grand gagnant Centre de loisirs (récompense achetée chez un commerçant wormhoutois d'une valeur de 50 €),
- Un grand gagnant collège (env 50 € acheté chez un commerçant wormhoutois)
- Un grand gagnant lycée gagnant (env 50 € acheté chez un commerçant wormhoutois)
- Un gagnant pour la catégorie EHPAD (env.30 € acheté chez Super U)

B. Pour la catégorie « amateurs » 5 prix seront attribués :

En cas de prix spécial du jury (récompensant une série de 3 à 5 photos)		Sans prix spécial du jury	
Prix spécial du jury	80 €	1er prix	90 €
1er Prix	80 €	2ème prix	70 €
2ème prix	50 €	3ème prix	50 €
3ème prix	40 €	4ème prix	40 €
4ème prix	30 €	5ème prix	30 €
Total	280 €	Total	280 €

Cela représente un budget de 280 € pour la catégorie « amateurs », auquel s'ajoutent des frais de conception graphique de l'imprimeur pour la réalisation de l'affiche pour un montant évalué à 80 €. Toutefois, il est impossible de prévoir à l'avance le nombre de participants et le nombre de classes. C'est pourquoi la quantité de prix et donc de gagnants est susceptible d'évoluer.

Tous les prix et récompenses seront achetés ou à dépenser chez les commerçants Wormhoutois.

Le règlement relatif à ce concours est annexé à la note de synthèse.




Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER l'organisation du 25^{eme} concours photographique de la Médiathèque et du Centre Iconographique de la Flandre – du 13 avril au 19 octobre 2024, ainsi que la répartition des récompenses pour les lauréats,
- VALIDER le règlement annexé à la note de synthèse.


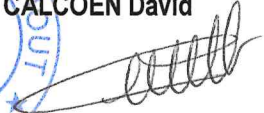

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 21-03-2024

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
---	--

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le :
et publication ou notification le

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--